



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1634

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 8 février 2021, le règlement numéro 1634 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 100 000 \$ pour le prolongement des services municipaux dans le « Parc industriel PME » (Phase II)** ».

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter au terme de la procédure d'enregistrement à distance qui s'est tenue du 10 au 25 février 2021 et a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 mai 2021.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1. Suite à l'ouverture partielle de l'hôtel de ville, toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau, en prenant un rendez-vous pour la consultation, ou en communiquant avec la soussignée, par écrit, à l'adresse : ist-yves@ville.becancour.qc.ca.

Ville de Bécancour, le 19 mai 2021.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville